Résolution sur la Conférence des Nations Unies sur le commerce des armes légères en juillet 2001

2001/2538(RSP) - 15/03/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution commune déposée au nom du PPE/DE, PSE, ELDR, Verts/ALE et GUE/NGL, le Parlement s'engage à considérer comme une priorité la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Pour cela, il invite l'Union, lors de la prochaine conférence des Nations Unies, à inclure dans son programme d'action, des mesures de contrôle d'utilisation, de restriction d'exportation, voire de destruction d'armes légères et de petit calibre. Le Parlement prie les États membres des Nations Unies de mettre en place un système de contrôle afin de vérifier que les actions prévues par la conférence ont bien été appliquées. Il demande également qu'un code de conduite soit mis au point, au niveau national et régional en vue d'empêcher la livraison d'armes aux gouvernements coupables de violations des droits de l'homme.